

Direction départementale des territoires

Avis de la CDPENAF sur le projet de révision du PLU de la commune de POUGUES-LES-EAUX à destination de Mme Sylvie CANTREL, Maire de la commune.

Vous trouverez, ci-dessous, pour votre information, les avis rendus par la CDPENAF lors de sa séance du 25 juillet 2023 :

1/ Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers :

Les membres de la CDPENAF s'interrogent sur la justification de l'OAP des Montais au milieu d'un secteur de prairie.

Ils déplorent l'absence d'un élu de la commune, en commission, qui aurait pu répondre à leurs interrogations.

2/ Règlement (extensions et annexes des constructions existantes en zone A et N):

Les dispositions réglementaires précisant la zone d'implantation et les conditions de hauteur, d'emprise et de densité des extensions et annexes aux bâtiments d'habitation existants en zone A et N, sont soumises à l'avis de la CDPENAF, en application de l'article L. 151-12 du code de l'urbanisme.

Les dispositions proposées n'appellent pas d'observations. ⇒ Avis favorable.

La CDPENAF émet un avis favorable à ce projet de révision du PLU de POUGUES-LES-EAUX.

Fait à Nevers, le 26 juillet 2023

La présidente de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Odile BERTHELOT